

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé**

*Mesdames, Messieurs,*

*En 2013, le gouvernement a engagé un Plan de rénovation énergétique de l'habitat. L'objectif de ce dispositif est d'augmenter significativement le nombre de logements rénovés sur le territoire national et, simultanément, de subordonner les opérations de rénovation à des exigences de performance énergétique permettant de réduire considérablement les consommations de chauffage. Un rythme de 500 000 logements rénovés par an devrait être atteint d'ici 2017. Pour relayer cette politique ambitieuse sur le territoire du Poitou-Charentes, l'ADEME et la Région se sont entendues pour financer la création locale de plateformes de la rénovation énergétique. Ces dispositifs, conçus comme des expérimentations d'une durée de 3 ans, doivent préfigurer le fonctionnement d'une agence régionale des travaux d'économie d'énergie (ARTEE). Au mois de novembre 2014, la CAPC a manifesté son intérêt pour une telle expérimentation. Suite à un travail commun des services de l'habitat, de la rénovation urbaine, de l'urbanisme et du développement durable, elle a déposé une candidature auprès de l'ADEME et de la Région, lesquelles ont émis un avis favorable lors de leur comité de gestion du 10 mars dernier.*

*Le soutien financier de l'ADEME et de la Région comporte une part forfaitaire de 135 000€ pour les deux premières années (2015, 2016) et une part variable qui est calculée à partir du nombre de chantiers réalisés (50 € par chantier). L'objectif fixé étant de 630 logements rénovés pour cette période de 3 ans, cette part variable serait de 31 500€ pour la troisième année.*

*Les subventions croisées de l'ADEME et de la Région permettent de financer à 100% différentes opérations de communication et, surtout, un poste de technicien énergie, opérateur de la plateforme. Cette personne sera chargée d'accompagner les particuliers tout au long de leur projet de rénovation.*

*Par ailleurs, l'ADEME et la Région, grâce au Fonds d'excellence environnementale, financent un poste supplémentaire de conseiller énergie dans les espaces info-énergie qui sont situés sur les territoires engagés dans l'expérimentation. Le CPIE de Vouneuil sur Vienne, structure qui porte l'espace info énergie pour le nord du département, bénéficiera donc de la création de ce poste dédié à la plateforme de rénovation énergétique châtelleraudaise.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement,

**VU** la délibération n°10 du 11 mars 2013 portant sur le Plan climat énergie territorial de la CAPC,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** que la CAPC, conformément aux objectifs qu'elle s'est fixés dans sa politique énergie climat, doit promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat privé,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 20 avril 2015**

**n°3**

**page 2/3**

**CONSIDERANT** que la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé, grâce au soutien financier de l'ADEME et de la Région, est une contribution indispensable à la politique énergie climat de la CAPC,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de créer pour une période expérimentale de 3 ans (2015, 2016, 2017) une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé conforme au cahier des charges de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes.
- d'autoriser le président ou son représentant légal à demander le versement des subventions qui permettront de financer ce dispositif, conformément aux plans de financement suivants:

Année 1

Natures des dépenses	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC	
Installation matérielle poste EIE	15000	ADEME	67500
Communication (supports classiques dédiés année 1 + opération Poste+ Nr pro)	12500		
Formation : Arcanes, Cluster (groupement d'entreprises)	9000		
Études liées à la mise en place du dispositif : thermo aérienne	15500	GrDF	7500
Frais d'ingénierie liés à l'accompagnement des particuliers : médiation technique	38000		
Coordination (valorisation 50% chargé de mission)	38000	CAPC	38000
Animation : Espace info-énergie	38000	FREE	53000
<b>TOTAL EUROS</b>	<b>166000</b>		<b>166000</b>

Année 2

Nature des dépenses	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC	
Communication (supports classiques dédiés ou opération La Poste)	8000	ADEME	67500
Formation : Cluster (groupement d'entreprises + étude faisabilité formation in situ)	10000		
Études liées à la mise en place du dispositif : thermo aérienne	11500		
Frais d'ingénierie liés à l'accompagnement des particuliers : médiation technique	38000	CAPC	38000
Coordination (valorisation 50% chargé de mission)	38000	FREE	38000
Animation : Espace info-énergie	38000		
<b>TOTAL EUROS</b>	<b>143500</b>		<b>143500</b>

**Délibération du bureau prise par délégation****du 20 avril 2015****n°3****page 3/3**

Année 3

Nature des dépenses	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC	
Formation in situ Cluster (groupement d'entreprises)	20000		
Frais d'ingénierie liés à l'accompagnement des particuliers : médiation technique	38000	ADEME (630 x 50)	31500
Coordination (valorisation 50% chargé de mission)	38000	CAPC	64500
Animation : Espace info-énergie	38000	FREE	38000
<b>TOTAL EUROS</b>	<b>134000</b>		<b>134000</b>

Plan de financement global 2015/2016/2017

Nature des dépenses	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC	
Communication	20500	ADEME part variable (630x50)	31500
Formation entreprises	39000	ADEME	135000
Études liées à la mise en place du dispositif : thermo aérienne	27000	GrDF	7500
Frais d'ingénierie liés à l'accompagnement des particuliers : médiation technique	114000		
Coordination (valorisation 50% chargé de mission)	114000	CAPC	140500
Espace info-énergie : installation, animation	129000	FREE	129000
<b>TOTAL EUROS</b>	<b>443500</b>		<b>443500</b>

- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 24/4/2015

Publié au siège de la CAPC, le 23/4/15

n° 2853

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER